

	
Délibération n° 19	Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2023
Pôle Tourisme «Corderie»	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
Le Lundi Dix Huit Décembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 07/12/2023</p> <p>Membres présents : 21 puis 20 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 5</p> <p>Nombre de votants : 28 puis 27</p> <p>Affiché le 21/12/2023</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoins</b>, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Adrien BACLET, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Sébastien BAILLET.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p><b>Votants :</b> 28 puis 27 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Josiane BOUTOILLE</p>
Objet : Mise de billetteries déportées et de commissionnement pour les revendeurs	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Mise en place d'un tarif spécial et d'une commission pour les revendeurs

**Considérant** que Maréis est une structure publique qui propose des produits et service à la vente ;

**Considérant** la possibilité de proposer des points de vente de billetterie délocalisés chez les professionnels du tourisme ;

**Considérant** la possibilité de proposer des points de vente de billetterie chez les comités d'entreprise ;

**Considérant** la nécessité d'offrir une commission sur les ventes réalisées par des partenaires revendeurs ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Culture » du 02 novembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver le déploiement de points de vente de billetterie "Maréis" chez des professionnels du tourisme (OT, hébergeurs, etc.) ainsi que pour les comités d'entreprise (CSE).
- D'approuver le système de commissionnement pour les revendeurs professionnels du tourisme : Maréis verse une commission de vente correspondant à 8% des tarifs publics. Cette rémunération interviendra 1 à 2 fois par an selon le nombre de billets vendus. Le montant des commissions est indiqué dans l'annexe 1.
- D'approuver le système d'achat pour les CSE : achat des billets directement au tarif revendeur en annexe 1.

**La délibération est adoptée par 27 voix pour.**

Vu pour être affiché le 21 Décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.